

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

Convocation du 23/04/2021



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 AVRIL 2021**

L'an Deux Mil vingt et un, le trente du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-La-Croix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (pour cause de sécurité sanitaire) sous la présidence de Monsieur Sylvain LELIEVRE, Maire.

PRESENTS : Sylvain LELIEVRE : Maire, Laurence MAFFRE, Josette LEYMARIE : Adjoints

Benoit BADUEL, Anne-Karine CHAPUT, Alain DESNIER, Georges HENRY, Christine ROCHE, Séraphin THABARANT : Conseillers municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges HENRY

ABSENT EXCUSE(S) : Mathieu FAVODON, Gérard VENAULT

POUVOIR(S) : Mathieu FAVODON donne pouvoir à Alain DESNIER, Gérard VENAULT donne pouvoir à Sylvain LELIEVRE

--ooOoo--

Approbation du compte-rendu du conseil municipal :

Les comptes-rendus des réunions du 22 janvier 2021 et du 26 février 2021 ne suscitent aucune remarque et sont approuvés à l'unanimité

--ooOoo--

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à cette séance concernant :

- ✓ Mise à jour du tableau des effectifs
- ✓ Achat tracteur et demande de subvention auprès du conseil départemental
- ✓ Achat d'un véhicule communal

Aucune objection n'a été émise pour ce nouvel Ordre du Jour



Monsieur le maire fait état de sa DECISION en date du 20 avril 2021

OBJET : FREDON - SIGNATURE DU DEVIS NUMERO D21-AURA-032 POUR UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DANS LA GESTION DES ESPACES VERTS

VU l'article 2122-23 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriale) ;

VU la délibération D20032020-05 par laquelle le conseil municipal a délégué toute décision, préparation, passation l'exécution et le règlement des marchés pour un montant inférieur ou égal à 3 000.00€ TTC ;

CONSIDERANT le montant inférieur à 3 000.00 € TTC ; Monsieur le maire,

DECIDE

1 - La collectivité va être accompagnée d'un point de vue technique pour la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

2 - Monsieur le Maire est autorisé a signé le devis FREDON (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) numéro D21-AURA-032, le 20 avril 2021 pour un montant de 2 016.00€ TTC.

Délibération n°D30042021-01 : REMBOURSEMENT DE COTISATIONS POUR L'ASSURANCE TRACTEUR AUPRES DE LA COMMUNE DE MARCILLAT

Monsieur le Maire rappelle,

Le tracteur et le matériel tracté sont en co-utilisation entre la commune de Marcillat et de Saint Hilaire la Croix (Puy-de-Dôme).

Suite à un entretien avec l'assureur Groupama et la commune de Marcillat, il en est ressorti que seule la commune de Saint Hilaire la Croix porte les cotisations annuelles pour l'utilisation ce matériel.

L'état de paiements en pièce jointe, montre que la commune de Marcillat est redevable de 1 014.68€ (TTC) concernant les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DEMANDE le remboursement de 1 014.68€ (TTC) en contre partie des cotisations d'assurance pour tracteur (et matériel tracté) à la commune de Marcillat (Puy-de-Dôme).
- ACCEPTE la recette qui sera portée au budget principal 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à porter et accepté le remboursement annuel de la moitié de la cotisation d'assurance tracteur et matériel tracté, auprès de la commune de Marcillat, pendant tout le mandat municipal.

Votes : POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°D30042021-02 : PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION « LEADER » POUR LE DEPLACEMENT DU MÂT DE MESURE EOLIEN

Le maire expose :

Par délibération D230218-02 en date du 23 février 2018, le conseil municipal a acté son engagement aux côtés de la commune de MONTCEL et de l'association MONTCEL DURABLE dans le projet de développement d'un parc éolien citoyen sur les communes de MONTCEL et SAINT-HILAIRE-LA-CROIX.

Depuis cette date, un mât de mesure éolien a été implanté sur le site des Girouettes (commune de Montcel) dont les enregistrements ont été analysés.

Des études d'impact ont été menées sur les sites des Girouettes (commune de Montcel) et des Côtes (communes de Saint-Hilaire-la-Croix). Les résultats de ces différentes investigations sont très encourageants.

Afin de compléter ces études, il convient désormais :

- de procéder au déplacement du mât de mesure sur le site des Côtes (commune de Saint-Hilaire-la-Croix) et d'en analyser les données ;
- de mener une étude d'impact du projet sur le fonctionnement du radar météo de Saint-Rémy-de-Blot - étude obligatoire dans la mesure où le projet se situe à moins de 10 kilomètres du radar ;

Les premières phases d'études et d'évaluation du potentiel éoliens ont été financées au titre du programme LEADER à hauteur de 80%.

Monsieur le maire, propose de déposer un dossier de subvention au titre du programme LEADER auprès du SMADC pour financer ces études et soumet le plan de financement suivant à l'approbation du conseil :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF	MONTANT HT/€	FINANCEMENT	MONTANT HT/€
Démontage, transport, remontage et étalonnage du mât	32 834,00 €	Subvention LEADER	40 376,00 €
Analyse des données	6 851,00 €	Autofinancement	10 094,00 €
Etude d'impact radar météo	8 382,00 €		
Divers et imprévus (5%)	2 403,00 €		
TOTAL	50 470,00 €	TOTAL	50 470,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- APPROUVE le Plan de financement proposé,
- CHARGE le maire de déposer un dossier de demande de subvention LEADER auprès du SMADC

Votes : POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°D30042021-03 : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Monsieur le Maire rappelle,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT la délibération modifiant le tableau des emplois en date du vingt-trois février deux-mil-dix-huit (emplois permanents),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (heures)	ETP : EQUIVALENT TEMPS DE TRAVAIL
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	28	0,8
TOTAL	C	1	28	0,8
AGENT DE MAITRISE	C	1	22	0,63
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	20	0,57
TOTAL	C	2	42	1,20
TOTAL GENERAL		3	70	2,00

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé et demande l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget communal. A compter du 1^{er} septembre 2021.

Votes : POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°D30042021-04 : ACHAT TRACTEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe,

Le tracteur acquis avec la commune de Marcillat devient vétuste et doit être changé.

La commune de Marcillat a donné son accord afin d'acquérir un nouveau tracteur en commun et une consultation des fournisseurs a été lancée.

Monsieur le maire présente à l'assemblée une proposition d'achat émanant des Etablissements Ray pour un tracteur de marque New Holland type TS105 Dual Command, d'un montant de 48 600.00€ TTC avec reprise déduite de l'ancien tracteur (20 000.00€)

Une subvention sera soumise au Conseil Départemental dont la prise en charge se monte à 22 000.00€ (forfait plafonné) soit 11 000.00€ pour chacune des deux communes.

Le montant définitif à régler pour chacune des deux communes sera de 13 300.00 TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE la proposition des Etablissements Ray, ainsi que l'inscription au budget principal 2021 de la commune
- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Votes : POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°D30042021-05 : ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose,

Le véhicule communal « Berlingo - CITROËN » (qui devait être remplacé par le « Kangoo ZE –RENAULT », est toujours utilisé à ce jour en parallèle du véhicule électrique), acquit en 2014, est vétuste et doit être changé.

Monsieur le Maire propose un véhicule de remplacement prospecté auprès d'un particulier :

Il s'agit d'un Kangoo – RENAULT / environ 200 000 km / Contrôle technique et contre-visite Favorable / Montant 3 500.00€ TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acquérir ce véhicule correspondant aux besoins de la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote la présente délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE et CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition et à la mise en service du véhicule.

Votes : POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante.
Le conseil municipal se réunira pour une prochaine réunion le Vendredi 28 mai 2021.

Commune de Saint-Hilaire-la-Croix